



RAMUR
Association Sans But Lucratif
Rue du Rond Chêne 32 à 5020 VEDRIN.
N° d'entreprise : 0747.982.539
RPM : tribunal d'entreprise de Namur

Objet : projet dit de " La sablière " rue St Luc à Bouge / Namur suite à la RIP des 03 et 04 septembre 2020.

Mesdames et Messieurs les membres du collège de la ville de Namur,

Copie par courrier à Construct Me SA – Drève Michelle 161 – bloc D – Boîte 19 – 1410 Waterloo

Vous trouverez ci-après les remarques émises par l'ASBL Ramur dont l'objet social est la protection de l'environnement sur le territoire de la commune de Namur.

1°) La réunion préalable d'information pour la présentation du projet ayant été remplacée par une présentation vidéo devant un public virtuel les 3 et 4 septembre derniers n'a pas permis d'entendre les remarques soulevées par les riverains et que nous aurions pu compléter et relayer si elles entraient dans le cadre de l'objet social de notre asbl. Pour un projet aussi ambitieux, c'est donc une faiblesse de la Réunion d'Information Préalable (RIP) que nous regrettons même si cette forme a été autorisée par le Gouvernement Wallon. Pourquoi ne pas avoir attendu fin septembre où devait avoir lieu une nouvelle réunion du CNS (Conseil National de Sécurité) avec à la clé peut-être un assouplissement des mesures sanitaires ?

2°) Nous félicitons toutefois l'ensemble des intervenants quant à la clarté des exposés avec une réserve encore au sujet des questions publiques absentes et des réponses attendues et inexistantes dans ce cas d'espèce. Comme il est d'usage, nous espérons que la ville de Namur fera parvenir à toutes les personnes étant présentes virtuellement à cette « enquête publique » le PV de cette RIP avec les noms des personnes ayant émis des observations.

3°) La diapo 23 donne une vue d'ensemble des limites géographiques du projet surperposées à une photo Google qui permet d'apercevoir l'étalement des dépôts de mitrailles et vieilles voitures entreposées sur le site (dia 34). Mis à part les bâtiments et hangars Dubail, que reste-t-il actuellement sur le terrain ? Pouvez-vous quantifier ce qu'il reste et qui a la charge de l'évacuation de ces ferrailles, plastiques, pneus, etc. ?

Comme il s'agit probablement de voitures entières ou à démanteler, qu'en est-il au niveau de la pollution du sous-sol en métaux lourds et en hydrocarbures ? Avez-vous quantifié actuellement cette pollution et le cubage de terre à enlever s'il en est ainsi ? Envisagez-vous

une procédure indépendante du demandeur qui aurait pour mission l'investigation du point de vue pollution ?

4°) Quel sera l'impact sur la mobilité de ce quartier, en particulier dans la rue St-Luc et rue de la Potesse, étant donné le charroi nécessaire au remblayage de la sablière (60.000 m³ en phase 1 et 120.000m³ en phase 2) en n'oubliant pas le charroi lié à la construction c'est-à-dire sable, béton, briques, etc. le tout pour une durée minimale de 5 ans.

Comment concilier ce flux supplémentaire de véhicules lourds avec le projet de faire de cet axe une déviation de la circulation lors de l'entame de la 2^{ème} phase des travaux sur la chaussée de Louvain entre le carrefour St-Luc et le carrefour Hébar pour la réalisation du site propre des bus en bande centrale de la Chaussée de Louvain?

5°) Votre projet ne donne guère de précisions sur les aménagements de type récupération d'eau de pluie pour l'usage domestique et des énergies alternatives. Qu'en est-il plus précisément ?

6°) Le site du projet est bordé tant à l'Ouest qu'à l'Est et au Sud par une végétation constituée de taillis et d'arbres. Nous souhaiterions que l'EIE puisse effectuer un inventaire floristique et faunistique avant le début des travaux afin de mesurer l'impact environnemental réel du projet sur l'environnement (à noter, la présence de terriers sur le site).

Si, comme vous semblez le souhaiter, votre projet s'inscrit dans une perspective de renforcement de la biodiversité du site et, afin de permettre l'évaluation de vos mesures, un état des lieux préalable s'impose.

En cas de besoin, notre association est en mesure de vous proposer bénévolement les services de personnes compétentes dans le domaine.

Nous accueillerions d'ailleurs favorablement une proposition de visite de terrain avec nos spécialistes environnementaux.

Nous notons également que vous faites mention d'une " valorisation de la futaie existante " alors même que près de 90% de l'existant va disparaître au profit " d'espaces verts " sur lesquels, vous ne fournissez aucun renseignement . Vos aménagements sont-ils de nature à compenser les pertes (en termes de biodiversité) ou relèvent-ils de l'aménagement de type "récréatif " (pelouse) ?

Nous notons également que la quasi-totalité de la bordure forestière va disparaître. Le maintien de l'écran de verdure existant le long de la rue de la Potesse serait pourtant bénéfique tant pour les habitants du nouveau quartier que pour ceux du projet la Clé des Champs en cours de finition afin de créer une césure verte au milieu de ces hectares nouvellement minéralisés. Les oiseaux pourraient également y retrouver une halte lors de leur exploration du plateau au Nord de Namur partant des coteaux de la vallée de la Meuse vers les coteaux de la vallée de l'Arquet.

Outre son intérêt environnemental évident, la présence d'un ourlet forestier suffisant en bordure des terrains cultivés permettrait une atténuation du bruit provoqué par l'autoroute par vent d'Est et constituerait une précieuse barrière sanitaire lors d'épandages de produits phyto

sur ces parcelles; l'actualité récente a suffisamment mis en lumière les dégâts considérables de ces épandages sur la santé des riverains.

En conclusion, nous proposons les aménagements suivants :

- La mise en place d'une bordure forestière suffisante en bordure du projet
 - o Par maintien de l'existant chaque fois que l'état sanitaire du végétal présent le permet
 - o Par la plantation de nouveaux sujets d'espèces locales et indigènes pour combler les vides éventuels causés par l'abattage du couvert existant non maintenu.
- La mise en place d'éléments de valorisation des énergies renouvelables et de la récupération /utilisation de l'eau de pluie.

Dans la mesure où vous mettez très largement en avant l'aspect environnemental de votre projet (valorisation de la futaie existante, renforcement de la biodiversité, espaces verts de qualité ...etc), toutes choses qui ne transparaissent pas dans les informations que vous fournissez dans votre vidéo de présentation, nous ne manquerons pas de veiller à ce que vos intentions se traduisent dans les faits et sommes disposés à y travailler avec vous.

Merci de prendre en compte nos observations et remarques.

Pour l'ASBL Ramur

Marcel Guillaume.

Administrateur.

contact@ramur.be

Tél : 0476.779815.